

CR résumé REUNION (CHS-CT + « dialogue social ») AUDIOCONFERENCE DU

GREVE le 16 juin!

04/06/2020

CONFIRMATION DES ARNAQUES!!

Début 9h00. Clôture vers 12h55.

Le nouveau contexte fait suite aux déclarations de Philippe et au discours du DG qui a suivi.

Prévention :

Rappel du tableau des effectifs actuels fourni en semaine 22 (taux de présentiel entre 40 et 51 % et 45 % sur la DGFIP), entre 16 % et 18 % pour le télétravail et 19 % pour la DGFIP; le 02 juin le taux de la ddfip 11 est monté à 61 % pour le présentiel soit environ 330; pour mémoire 256 agents étaient présents le 26 mai, 194 agents le 11 mai, 160 agents le 04 mai.

Les 600 masques lavables 60 fois de la direction ont été livrés aux chefs de services mais il semblerait que tous les agents ne soient pas au courant. Nous avons demandé qu'ils soient avertis et que soit fourni une information sur le mode d'emploi (notamment sur le lavement).

Les nouveaux **devis de nettoyage** ont été validés et prendraient effet lundi 08/06/2020.

Box à équiper et contrôler dans la prévision future de réception physique.

Les **visières** sont toujours en attente de livraison…cela devient un véritable feuilleton d'après M. le Directeur.

Les **Heures complémentaires** ou supplémentaires ont été validées sur le CDC, Quillan, Lézignan; en cours pour Narbonne; rien pour la cité apparemment.

M. **Durantin, l'ISST,** obligé de quitter la réunion, précise qu'il faut toujours envisager la reprise en présentiel avec progressivité, qu'il ne faut pas s'interdire de sortir du formalisme chs-ct pour informer et solutionner tout problème sur une mesure barrière non respectée par exemple et que les ventilateurs sont finalement autorisés dans les bureaux où les agents sont seuls (mais qu'il doit être coupé si une autre personne entre dans le bureau).

Compte-rendu des visites de service par le CHS-CT.

Le directeur propose qu'on lui envoie les compte-rendus (CR) par mail. Les OS interviennent pour dire que s'il y a des problèmes à évoquer, il serait préférable qu'ils soient évoqués tout de suite. Finalement un CR est fait pendant cette réunion. Pour Narbonne Arnaud Windenberger (FO) rend compte que « tout s'est bien passé, tout va bien, aucun problème ». A la Cité administrative, on note une grosse surcharge de travail exprimée par le SIE ainsi que très peu de possibilité de télétravail par manque de pc

entraînant donc un fort taux de présentiel. La Direction est étonnée concernant le manque en PC et redit que toutes les demandes ont été satisfaites. C'est FAUX!! Nous redisons que des agents ont demandé des PC mais n'en ont pas eu et que dans les SIE le taux de télétravail était très faible notamment à Carcassonne et Narbonne (le plus faible de l'Aude). La direction s'embrouille et nous allons donc rerenvoyer des mails d'agents à leur hiérarchie pour preuve. Nous demandons ce qu'il en est des 23 PC portables annoncés pour cette semaine. De même un très fort taux de présentiel (proche des 100 %) et des distances de sécurité impossible à respecter ont été relevées (SIP recouvrement, Amendes) des protections en plexiglas frontales et latérales ont été Le présentiel au PRS est également demandées. proche des 100 %.

De plus les espaces de circulations à l'intérieur de la cité (couloirs étroits, escaliers uniques) font que les distances de sécurité ne peuvent être respectées et est démultiplié par le nombre d'agents présents sur le site. La position de l'accueil restera un souci .. Celui ci se trouvant entre les 2 bâtiments et dans l'hypothèse de la réouverture au public, les agents devront forcément passer par ce lieu Idem pour les espaces d'attente qui sont en pleine circulation des agents.

Pierre Sémard, une cloison est en attente de pose, et des espaces restent à aménager pour une reprise en présentiel (bureaux à écarter davantage).

Limoux, des problèmes de sens de circulation dans les couloirs ainsi que l'accès à la badgeuse.

Le **Dr Eluard**, médecin du travail, intervient sur le rappel des gestes barrières, de la gestion des flux et rappelle l'importance de l'attention qu'il convient d'y apporter : « pas de visières, pas de public, pas de masque, pas de public ». Il parle aussi de l'augmentation des visiteurs directement liée aux horaires de bus (la cité présentant le problème du manque de place de stationnements) beaucoup de contribuables se présentant en transport en commun avant 9h puis 45 mns de battement sans bus. Il n'a pas eu de retour des modifications effectuées sur les sites et le regrette. Il se déplacera d'ailleurs a Narbonne mardi matin puis se rendra à la cité administrative de Carcassonne l'après midi. Il détaille qu'il y a 109 clusters en France (plus de trois cas sur le même lieu) mais l'ARS refuse de donner la publicité de ces cas...Il rappelle que même si le virus circule peu à ce jour, une personne fragile peut y passer. Il demande au directeur d'absolument, immédiatement régler les problèmes soulevés ce matin sur Carcassonne dans les services exigus et avec 100% d'agents.

Prime « COVID19 »

Le directeur nous dévoile son plan. Il suit la note RH1A du 28 mai. Prime pour maximum 30 % des agents et parmi ceux là 30 % maximum auront 1000 (70 % auront 330 €). La note interdit de donner à 3 agents 330 au lieu de 1000 € à un seul. Le périmètre défini est le PCA du 16/03 au 07/05 : le présentiel est favorisé, le surcroît de travail et « l'engagement particulier (!?)» exigé, et pour les 1000 € se rajoutent la durée d'implication et la sujétion particulière. Les cadres sont éligibles. Toutes les OS sont intervenues pour dire que ces octrois différenciés de primes vont provoquer injustices, difficultés, divisions, d'autant plus que les listes sont faites par les chefs de service (CDS) et leurs affinités ... sur la base d'agents placés ou pas dans le PCA qui dépendaient également du CDSLa DDFIP11 doit rendre sa liste le 12 juin pour un paiement sur la paye iuillet.

Méthode départementale : c'est un mix entre des critères dit objectifs et le choix du CDS. Pour les 1000 € : liste 1, présentiel avec 4 jours max rtt/congés/asa30 max, liste 2 cinq jours max, liste 3 six jours max, liste 4: motivation par le CDS des agents en dehors de ces critères mais qui devraient avoir la prime. Pour les 330 euros, liste 1, présentiel avec 8 jours max rtt/congés/asa30 et 4 j max pour les télétravailleurs, liste 2 neuf jours max et 5 j pour les télétravailleurs, liste 3 onze jours max et 6 j pour les télétravailleurs, liste 4 : motivation par le CDS des agents en dehors de ces critères mais qui devraient avoir la prime. Hier cela a été présenté au CDS et ils sont d'accord avec ça ... C'est la liste 3 qui sera élaguée pour ne pas dépasser les « quotas »! voire la liste 4 selon les quotas et les motivations des CDS ... ça va vraiment être pas beau à voir !! La CGT a demandé plus de transparence avec des chiffres sur ces listes (nombres d'agents sur chaque liste etc), des pourcentages genrés, selon le grade, le service. Le directeur ne donne pas de consigne sur les modalités d'information aux agents, c'est au CDS de le dire comme il veut... chut ce sera peut-être secret ...!

La « calculette » de vol des congés.

Elle a été envoyée hier aux CDS (chef de services). Les arrondis seraient faits favorablement. Pour toutes les questions ci-dessous en italique nous n'avons pas eu de réponse autre que de faire un contentieux ou d'espérer, dit le directeur, que les CDS les prendront en compte... Quand d'autres départements ont pris des décisions favorables aux agents non explicitées dans les textes, notre directeur condamne ces directions : « décisions pas normales dans d'autres directions », « clairement prescrit », « j'essaie d'être loyaliste envers la DG et le gouvernement ».

le travail réalisé en asa 30 : consultations sites fiscaux, lectures de X notes, consultation messagerie professionnelle via PIGP, mails aux collègues, aux CDS, appels téléphoniques collègues ou CDS, mails ou AT à la direction (RH ...), etc etc

les agents que le CDS n'a pas laissé venir au travail (hors agents fragiles, telec etc) alors qu'ils étaient dans les missions PCA et que des collègues qui réalisaient les mêmes tâches étaient au travail.

les agents à qui on a refusé un PC pour télétravailler et qui se sont retrouvés soit exclus totalement du PCA soit dans le PCA mais uniquement pour une journée ou deux ou trois par exemple.

Site de la section de l'Aude: http://www.dgfip.cgt.fr/11/

sur la prise en compte des heures faites après 19h (les ../../ ..et ../../ jusque ..h..), en équivalent présentiel.

Le directeur avait parlé d'une "procédure contradictoire avec le CDS". L'ordonnance du 15 avril prévoit en effet une information par le CDS. Le directeur confirme qu'il a demandé aux CDS de prévenir les agents du nombre de jours travaillés pris en compte et du résultat de la « calculette » pour les jours qui nous sont imposés.

Surtout, allez voir sur notre site modèle de réponse au CDS pour gagner des jours et modèle de recours si vous voulez faire du contentieux.

La journée du **"pont naturel"** de la fête catholique du 22 mai ne sera pas utilisée en congés pour tout le monde (ce qui aurait pu éviter un décompte pour le vol de nos congés) et redonner plus tard par le directeur (contrairement à ce qui se fait dans d'autres départements...). Que Nenni! Nein! Niet! No!

Pour la **prise en compte** des heures faites après 19h, il faut envoyer copie écran de ses pointages à la RH.

Pour les **écrêtements** pour X heures, une note DG d'hier décrit les modalités : ils seraient récupérables et utilisables en juin ; nous avons demandé que les agents soient prévenus le plus rapidement possible.

Tickets-restaurant (carte appetiz).

Que Nenni! Alors que d'autres département octroient le défraiement (le directeur confirme) des 17,50 € par jour travaillé au lieu du TR (comme pour les agents ayant perdu leur restaurant administratif), pour notre direction c'est NON, mais au fil de la discussion, la direction dit qu'une nouvelle note vient d'arriver et qu'ils vont regarder ...

Mouvement de mutation.

Les nouvelles règles s'appliquent pour la 1ère fois dans notre département.

Les dates des saisies dans ALOA sont sorties et les dates de publication prévisibles aussi. Cependant certaines sont très tardives après mi-juillet ... Nous avons demandé si elles pouvaient être avancées. Elles le seront si l'avancée du travail des ressources humaines locales le permet.

Il n'y a plus de CAPL pour examiner collectivement avec vos représentants la confection, les règles du mouvement, les demandes de chaque agent, l'attribution des postes vacants. Cependant, (et la DG le préconise), nous avons obtenue une réunion (72 heures avant la publication locale) pour expliquer les règles locales utilisées ou les dossiers difficiles. Faites nous parvenir vos demandes de mutations sur nos mails ou à un militant CGT sur votre site. En réunion nationale B et C de nombreux dossiers défendus par la CGT ont pu rentrer dans un département alors que ce n'était pas prévu.

Campagne impôt sur le revenu.

133000 déclarations traitées soit 61% (contre 68% en N-1 mais avec 15 jours de moins); 43000 automatiques sur 136000 potentielles.

Greve et Manif le 16 juin!

Prochaine réunion CHS-CT sur les fiches de signalement (6 fiches en cours).

N'hésitez pas, contactez les collègues de la CGT Finances Publiques 11